



INFORMATIONS

Chasse : résultats de la consultation des propriétaires

Les propriétaires ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse, pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- nombre de propriétaires concernés : 530
- surface totale des terrains concernés : 924 ha 83a 92ca
- nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 384 = 72.45 %
- surface globale appartenant à ces propriétaires : 739 ha 22a 41ca = 79.93%

Compte tenu de ces résultats, la majorité des 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 des surfaces chassables étant atteinte, la commune bénéficiera du produit de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033. Madame le Maire remercie tous les propriétaires qui ont décidé d'abandonner le revenu de la chasse à la commune.

La commission consultative communale de la chasse qui s'est réuni le 10 octobre 2023 en mairie, a examiné les différents documents et a émis un avis favorable sur le mode de location suivant :

Renouvellement des baux de chasse pour Eric TRENDEL lot 1 et Daniel WERVER lot 2, par une convention de gré à gré avec la commune.

Le loyer annuel est fixé à 14.878 € pour le lot n° 1 – Eric TRENDEL
et de 9.711,00 € pour le lot n° 2 – Daniel WERVER.

La convention de gré à gré portera sur la location des 2 lots de chasse, séparés par la RD 424 et la vieille route du Col (Vieux Bas) :

- lot 1 à l'endroit (côté droit de la RD en se dirigeant vers le Col),
- lot 2 à l'envers (côté gauche de la RD en se dirigeant vers le Col).

Le lot n° 1 comprend 500 ha 11a 49ca.

Le lot n° 2 comprend 420 ha 81a 40ca.

Un contrat de location incluant des clauses particulières a été porté à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2024-2033, et été intégré dans le bail de chasse conclu avec chaque locataire.

Droit de chasse réservée

Le maire informe que Mr Alexander LEONHARDT, domicilié 2 rue Saint Pierre le Jeune à STRASBOURG, propriétaire de plus de 25 ha d'un seul tenant sur les bans communaux de Steige et de Maisonsgoutte, a renouvelé sa demande de chasse réservée sur une superficie d'un seul tenant de 13,57 ha sur le ban communal de Steige.

Cérémonie Commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918

La population est invitée à participer à la cérémonie qui se déroulera au Monument aux Morts :

Samedi 11 novembre à 11 h 30

A cette occasion, j'invite également les Steigeoises et Steigeois à pavoiser leur maison.
A l'issue de la commémoration, un vin d'honneur sera offert à l'espace d'animation rural.

Dates des prochaines battues de chasse

Lot 1 : Eric TRENDEL (côté droit en arrivant par l'entrée Est)

Les samedis 4 novembre – 18 novembre – 2 décembre – 16 décembre – 30 décembre

Les samedis 13 janvier et 27 janvier

Lot 2 : Daniel WERVER (côté gauche en arrivant de l'entrée Est)

Les mardis 7 novembre – 5 décembre - Le 30 et 31 décembre - Fin janvier (la date reste à fixer)

Fête des aînés steigeois

La traditionnelle fête des aînés aura lieu le samedi 13 janvier 2024 à l'espace d'animation rural.

Vente de lots de bois

Une vente de lots de bois sur pieds et bord de route, sera organisée à la mairie,

Le vendredi 10 novembre à 18h30

Vous pouvez retirer le détail des lots aux heures d'ouvertures au public.

Loi « montagne », dispositifs obligatoires à partir du 1^{er} novembre

La loi « montagne » précise que, dans notre département, du 1^{er} novembre au 31 mars :

Votre véhicule doit être muni des équipements suivants (au choix) :

- 4 pneus hiver, ou 4 pneus 4 saisons,
- ou une paire de chaînes ou chaussettes à neige.

Le non-respect de la loi est passible d'une amende de 135 euros et l'immobilisation du véhicule.

Titres d'identité

Pensez à vérifier la validité de vos titres d'identité, les délais de renouvellement sont parfois longs.

Bien cordialement

Madame le Maire
Monique HOULNÉ